

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 juillet 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	26

Date de convocation
12 juillet 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle- M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz
Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

74-2005

Numérisation des réseaux d'eau potable et assainissement – Demande de subvention

Monsieur Louis Villaret, Président, explique que suite à l'étude réalisée en Juin 2004 par des étudiants de l'Engref, il apparaît que certaines communes de la moyenne vallée de l'Hérault encourent un risque grave de défaut d'alimentation en eau à partir des années 2010. Les communes de la Communauté de communes ainsi que leurs groupements sont donc dès aujourd'hui confrontées à l'enjeu majeur de l'amélioration de leur gestion de la ressource en eau, aussi bien dans les domaines de l'approvisionnement et de la distribution que dans celui de l'assainissement.

La transformation rapide du territoire, sa très forte croissance démographique ainsi que la pression exercée par les territoires adjacents impliquent pour les collectivités de se doter d'outils de gestion et de prospective les mieux adaptés pour faire face au problème, dans une logique de recherche de qualité.

S'inscrivant dans la continuité des campagnes de numérisation des cadastres et des plans locaux d'urbanisme menées par la communauté, la numérisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement permettra aux structures gestionnaires de disposer d'une base informative la plus exhaustive possible.

Monsieur le Président précise que cette base servira de support pour la réalisation de schémas directeurs d'eau et d'assainissement, d'études de scénarios d'interconnexions entre réseaux communaux, de conduite de campagnes de recherche de fuite et d'amélioration de réseaux.

Régulièrement mis à jour par l'intégration des plans de recellement et enrichi par les résultats des études, cet outil permettra également la planification de l'évolution des réseaux, contribuant ainsi à la maîtrise des coûts d'exploitation et au lissage de l'évolution des tarifs.

Monsieur le Président ajoute que le montant global de l'opération de numérisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement est estimé à 364 000 € TTC. Cette opération se décompose en deux prestations.

La première prestation, estimée à 338 000 € TTC, regroupe des travaux de numérisation de plans papiers, d'exploitation de plans de recellement numériques et de levés topographiques aboutissant à la constitution de plans numériques et de leurs bases de données associées. Cette prestation fera l'objet d'un marché de service à tranches conditionnelles suivant la procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 33 & 72 du Code des marchés publics). Ce marché comportera une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Cette organisation permet une programmation financière pluriannuelle prenant en compte le financement annuel sous forme d'une subvention au taux de 56,28% du Conseil Général de l'Hérault.

La deuxième prestation consiste en la conversion de plans numériques déjà existants dans un format informatique exploitable par la Communauté de communes. Elle concerne les communes actuellement adhérentes à un syndicat de gestion d'eau potable ayant déjà réalisé la démarche de numérisation. Du fait de la volatilité des prix de l'informatique à deux ans, cette prestation, estimée à 26 000 € TTC, sera lancée simultanément à l'affermissement de la deuxième tranche conditionnelle du marché fractionné. Représentant moins de 20 % de l'opération globale, elle pourra faire l'objet d'un marché de service en procédure adapté (Art. 27 III du Code des marchés publics).

La planification de l'opération est la suivante :

Etape 1 : Marché fractionné - Tranche ferme – Eau et Assainissement

Arboras, Lagamas, Montpeyroux, Pouzols, St Jean de Fos, St Guilhem le Désert

Etape 2 : Marché fractionné - Tranche conditionnelle 1 – Eau et Assainissement

Aniane, Gignac, Jonquières, Popian, Le Pouget, Puéchabon, St André de Sangonis, St Bauzille de la Sylve, St Guiraud, St Saturnin de Lucian

Etape 3 : Marché fractionné - Tranche conditionnelle 2 – Eau et Assainissement

Marché en procédure adaptée – Conversion des données

Argelliers, Aumelas, La Boissière, Bélarga, Campagnan, Montarnaud, Plaisan, Puilacher, St Pargoire, St Paul et Valmalle, Tressan, Vendémian

Le Conseil, Oüi l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions

Fait à Gignac, le 25 juillet 2005

Le Président

Louis Villaret